

Le Courrier

du Snalc-Créteil

N°8. Décembre 95 .12F. ISSN 1256-6616

*Syndicat National des Lycées et Collèges. Section de l'Académie de Créteil
19 chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly. Bulletin Académique Trimestriel*

Mutations
Barème
Barres
départementales
Fiche
Syndicale
Lire notre Dossier
pages 4, 5 et 6

CAPA Certifiés
Barres Académiques
pour les promotions
à la Hors-Classe
et contestations de
note administrative
en page 7

Projet de
l'Académie de
Créteil
Nos Analyses
et nos
Commentaires
en pages
3 et 4

Retraites, Traitements, Promotions, Impôts...
Les Provocations du Gouvernement

Non, les Fonctionnaires ne sont pas des Nantis!

Non les fonctionnaires ne sont pas des nantis!

Après le gel des traitements imposé aux fonctionnaires, le gouvernement Juppé II s'attaque à notre système de pension.

Pourtant le candidat Jacques Chirac, aujourd'hui président de la République avait promis le maintien du système dérogatoire des pensions des fonctionnaires. Alors qui gouverne, qui décide Chirac ou Juppé ou bien les promesses seraient-elles oubliées !

Sans la moindre concertation avec les partenaires sociaux, Monsieur Juppé, premier ministre, a décidé que les fonctionnaires et donc les professeurs des lycées et collèges devaient maintenant effectuer 40 annuités au lieu de 37,5 auparavant, pour prétendre à une pension complète. Cette décision, cet oukase devrais-je dire, est inacceptable à plus d'un titre d'abord parce que les syndicats des enseignants n'ont pas été consultés, ensuite parce que les fonctionnaires de catégorie A et donc les professeurs, particulièrement ceux qui sont recrutés par concours, entrent tardivement dans la carrière.

Essayons de tracer le profil type d'un jeune professeur débutant, certifié ou agrégé: baccalauréat à 18 ans, DEUG à 20 ans, licence à 21 ans, CAPES et maîtrise à 22 ans et éventuellement agrégation à 23 ans.

En conséquence, et au mieux car il faut savoir que la majorité des certifiés et des agrégés ne réussissent bien évidemment pas leur concours dès la première inscription, un certifié ne pourra prendre maintenant sa retraite qu'à l'âge de 22 plus 40 annuités, soit 62 ans, et un agrégé à 63 ans.

Quant à ceux et ce sont les plus nombreux, qui sont rentrés plus tardivement dans la carrière, va-t-on leur imposer d'enseigner jusqu'à 65 ans, pourquoi pas 70 ?

De plus comme de nombreux collègues seront obligés de continuer plusieurs années à enseigner, c'est autant de postes qui ne seront pas disponibles pour les jeunes qui préparent les concours! Après avoir engagé une politique volontariste de recrutement, le gouvernement va-t-il réduire le nombre des postes mis au concours ? Politique étonnante de la part de ceux qui se disent avoir été élus pour réduire le chômage des jeunes !

Le gouvernement se moque de nous et nous provoque sans vergogne. Nous ne nous laisserons pas "plumer" sans mot dire. Le SNALC a participé à la grève du 24 novembre et s'associera à toutes les actions, pour faire entendre la voix des professeurs et ramener le gouvernement à la raison.

Parlons maintenant de nos promotions. Vous avez probablement entendu dire que l'on ne toucherait pas à nos promotions. Qu'en est-il exactement ? Prenons deux exemples.

La promotion à la Hors-Classe des certifiés nous réserve des surprises amères. Le Ministère ne prévoit aucune nouvelle création de poste en 1996. Le nombre des promotions va fortement chuter puisque seuls les postes libérés par les départs en retraite ou les promotions dans un autre corps seront disponibles, une baisse d'au moins 2000 promotions, selon notre estimation, pour l'ensemble des académies. Il y en avait eu 4524 en 95 et pour l'académie de

Cotisations au SNALC

Attention, pour bénéficier de la déduction fiscale de 30% de votre cotisation sur votre impôt de 95, n'oubliez pas de nous envoyer votre cotisation avant le 1er janvier 96
Bulletin d'Adhésion en page 8

En raison de l'absence de notre trésorier durant les vacances les reçus pour les envois arrivés après le 15 décembre seront adressés à partir de janvier.

Le Courrier du Snalc-Créteil

oooooooooooooooo

Bulletin Académique du Snalc-Créteil

**19, chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly
Tél et Fax : 60 27 94 89**

Directeur de Publication:

Norbert Rebmann

Maquette: Alain Moraine

Imprimé par COUTURIER

29, rue Jean Jaurès

77410 Claye-Souilly

CPPAP n°4034 D 73 S

ISSN 1256-6616

Trimestriel le N°12 F

Abonnement 1 an: 40F

Abonnement compris dans la cotisation
au Snalc-Créteil

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Je m'abonne pour un an et je
vous envoie un chèque de 40F à
l'ordre du Snalc.

Signature:

Bulletin à renvoyer au
Snalc-Créteil

19 chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly

L'air du temps: Atmosphère, Atmosphère !

Morosité... la faute à qui? Toujours aux autres, c'est évident! Mais ne sommes-nous pas en train de cueillir les fruits amers d'une politique menée depuis la fondation officielle des C.E.S. Officielle car la chose était en expérimentation dès 1965. A quoi fais-je allusion, mais au nivellement, par le bas, de notre enseignement et de nos élèves, ô pardon, de nos "apprenants". Ambition? Connais pas! Ascension sociale? Connais pas, et pour ceux qui connaissent le terme, c'est touche pas à... Nous célébrons le tricentenaire de La Fontaine, alors méditons la "chute" de ses fables. Autrefois, on disait la "Morale". Mais il est vrai qu'en enseignement universitaire de philosophie, elle est souvent "à option"! Sacha Guitry disait: "quoi de neuf?... Molière: "hé oui, quoi?" Mais "Les Précieuses ridicules" bien sûr! Trissotin règne et les Précieuses se pâment: entre les "mathématiques nouvelles", "la nouvelle grammaire", "la nouvelle orthographe", le Minitel en langage rap... où sont les repères culturels de la chaîne du temps qui permettraient à des générations déboussolées de retrouver un cap. Mais qu'est-ce qu'un cap? Sans doute une formule rap?

Michel ROTY

B.T.S

ATTENTION DANGER

On déplore de l'ordre de 70% d'abandons ou d'échecs en premier cycle universitaire. C'est le taux de réussite moyen au B.T.S. (préparé à plein temps) selon les années et les séries. Plusieurs raisons à ce constat. Les B.T.S. sont des filières sélectives puisqu'il y a examen des candidatures à l'entrée par des professeurs de la section. Le taux d'encadrement est généralement satisfaisant, les horaires exigeants; et le suivi des étudiants est donc permanent.

Au SNALC on a l'habitude d'avoir le langage de la vérité et il serait inopportun d'omettre de dire qu'un certain nombre d'étudiants éprouvent des difficultés d'ordres divers (notamment dans les disciplines générales comme la langue ou l'expression française - à elles seules sources des échecs en B.T.S.).

A la veille des élections, un décret relatif à l'organisation des B.T.S. est publié au Journal Officiel du 9 mai 1995. Ce texte suscite un légitime émoi chez les professeurs. Les réactions sont rapides. Des organisations syndicales (dont le SNALC notamment par la voix d'Eliane BALL) dénoncent les dangers de ces modifications. Le SGEN et la FEN ne se déclarent pas franchement hostiles au décret.

Pour résumer, le décret substitue à la notion de stages en entreprise (une dizaine de semaines sur deux ans en moyenne) la notion de période de "formation en milieu professionnel". Il y a là un danger de retirer à l'Education nationale la maîtrise de la formation. L'expression "stage en entreprise" a été réintroduite. Le projet de contrôle en cours de formation a été gelé mais il faut demeurer vigilant afin que les formations technologiques et professionnelles de niveaux divers demeurent sous la décisive houlette du Ministère de l'Education nationale. Christian PELLETIER

Suite de la page 1

Créteil 228. Nous exigeons pour notre académie le maintien de la dotation de 95 et nous demandons que progressivement en cinq ans, le nombre des postes passe pour la Hors-Classe des Certifiés de 15 à 30 % du corps.

Vous souvenez-vous des accords Durafour qui promettaient un indice terminal de 780 au lieu de 731 pour le 6ème échelon de la Hors-Classe des Certifiés? Eh bien le Ministère entend les appliquer de la manière la plus restrictive en créant un 7ème échelon de la Hors-Classe accessible après quatre ans d'attente au 6ème échelon. Autant dire que peu de collègues pourront en bénéficier.

Le SNALC exige que le Ministère respecte ses engagements et renonce à la création de ce 7ème échelon pour fixer le 6ème échelon de la Hors-Classe à l'indice 780 et demande l'ouverture de négociations pour un passage progressif à l'indice 818 avec une révision d'ensemble des grilles indiciaires de la Classe normale et de la Hors-Classe.

Pour les Agrégés, les Certifiés et assimilés, le SNALC exige de véritables promotions. Le Ministère oublie que les fonctionnaires assurent la continuité du service public et donc la permanence de l'Etat partout en France, y compris dans les zones à risques que beaucoup d'autres désertent. Un peu de reconnaissance et de considération seraient les bienvenues, Monsieur le Ministre.

Non aux promotions "peau de chagrin.

Non au gel des salaires.

Non aux quarante annuités.

Oui à un véritable service public d'éducation! Norbert REBMANN

Le Professeur Nouveau est Arrivé

Concocté par des technocrates, bien éloigné de la réalité de notre profession, décrit dans un style abscons, il vient de sortir des cartons du Rectorat. Le projet a été transmis aux établissements et sera examiné au CTPA du 14 décembre.

Après les PAE, les Projets d'établissement, voici le Projet de l'Académie de Créteil. Il commence par: "Des objectifs ambitieux et réalistes: assurer une qualification pour tous, poursuivre la progression du nombre d'élèves accédant au niveau IV et assurer l'amélioration des poursuites d'études."

Encore faut-il savoir ce qu'est le niveau IV ! Ensuite, viennent 12 pages d'un langage ésotérique qui fait sourire quand on demande (page 10) de soigner la communication interne et la communication externe.

En effet, le gros problème des initiateurs de ce projet est d'abord un problème de communication. Ils veulent nous faire faire des actions mais ils ne savent pas se faire comprendre du plus grand nombre; ils ne voient même pas qu'ils ne parlent pas comme tout un chacun. Ils évoluent dans leur petit monde et se gargarisent de "culture de l'évaluation", de "secteurs ouverts", de "champs pédagogiques" etc...

Bien sûr, on devine ce qu'il faut comprendre: changer notre façon d'enseigner, recentrer nos actions "sur les apprentissages scolaires et les actions pédagogiques et éducatives". Pour cela, nous serons aidés par "le corps d'inspection" (information, animation, suivi, repérage des réussites), mais aussi par les personnels de direction dont "le rôle pédagogique sera renforcé" (organisation et animation pédagogiques de leur établissement).

Beaucoup savent déjà jusqu'où cela peut mener en ce qui concerne nos notations: notation pédagogique d'abord ("pourant, on avait pris l'inspecteur pour un conseiller"), notation administrative ensuite ("pourant, on croyait que l'avis de notation du chef d'établissement n'émanait que de ses compétences administratives"). Certes, on peut heureusement contester; mais faut-il encore accroître le nombre des requêtes en contestation de note administrative alors que le Rectorat ne parvient déjà plus à les examiner dans des délais raisonnables? Faut-il encore multiplier les occasions de tensions voire même de conflits entre les professeurs et les chefs d'établissements en accordant à ces derniers une compétence pédagogique qu'ils n'ont pas et qui leur sera par conséquent systématiquement contestée?

Quels seront les critères de notre nouvelle manière d'enseigner, d'évaluer devrais-je dire?

Certains collègues, dans certaines disciplines, peuvent déjà nous parler des joies et des passe-temps fournis par les grilles d'évaluation. Quel gaspillage de papier ! A moins que nous ne passions des heures devant un écran d'ordinateur ! Mais pour cela, il faut de l'argent et du temps, et donc du personnel, c'est-à-dire des moyens supplémentaires. Sur ce point, vous connaissez déjà la réponse.

On peut toujours rappeler les exigences du SNALC: moins d'élèves dans les classes, moins d'heures supplémentaires imposées, une DHG qui cesse de nous étrangler. Moyennant quoi, pourrait-être envisagée une lecture plus concrète du projet.

Rose Marie Dumas

Questionnaire sur la Violence dans les Lycées et Collèges

Les informations que nous avons reçues depuis la rentrée nous laissent supposer une augmentation importante et particulièrement inquiétante des actes de violence de toute nature dans les établissements scolaires de l'Académie de Créteil.

Nous estimons que cette situation est inacceptable et qu'il est nécessaire d'intervenir vigoureusement auprès des diverses administrations concernées pour exiger des mesures d'urgence. Nous avons besoin d'informations plus complètes pour alerter nos interlocuteurs sur la gravité de la situation. C'est pourquoi nous faisons appel à vous pour nous faire connaître non seulement la situation de votre établissement mais aussi pour nous communiquer les mesures qui vous semblent nécessaires pour maintenir la sécurité des élèves et des professeurs dans votre établissement. Si vous êtes convaincu, comme nous le sommes nous-mêmes, que, pour résoudre ce problème, il est nécessaire de faire circuler l'information, n'hésitez pas à nous renvoyer ce questionnaire (en évitant bien sûr d'y ajouter des renseignements confidentiels tels que les noms des personnes concernées etc...).



Snalc-Créteil

**Coupon à renvoyer
au SNALC-Créteil
19, chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly**

Nom:..... Prénom:.....

Discipline:.....

Établissement:.....

Ville Etablissement

1. Avez-vous depuis la rentrée eu connaissance d'actes de violence dans votre établissement:

☐ NON ☐ OUI NOMBRE:

2. De quelle nature sont ces actes?

☐ AGRESSIONS VERBALES ☐ MENACES
☐ RACKET ☐ POSSESSION D'ARMES

☐ AGRESSIONS PHYSIQUES

3. Quelles en sont les victimes?

☐ ELEVES ☐ PROFESSEURS
☐ PERSONNELS DE DIRECTION
☐ AUTRES PERSONNELS

4. Quels en sont les auteurs?

☐ ELEVES DE L'ETABLISSEMENT
☐ ELEMENTS EXTERIEURS

5. S'il s'agit d'élèves, ont-ils été sanctionnés?

☐ NON ☐ OUI NOMBRE:

6. Les personnels victimes de ces actes ont-ils porté plainte?

☐ NON ☐ OUI NOMBRE:

7. Avez vous constaté une aggravation de la situation de votre établissement depuis la rentrée?

☐ NON ☐ OUI

8. Estimez-vous que l'information concernant ces problèmes circule correctement dans votre établissement?

☐ NON ☐ OUI

Merci de joindre à ce questionnaire la liste des mesures qui vous semblent nécessaires pour remédier à cette situation.

Analyse détaillée du Projet de l'Académie de Créteil

Le projet de l'académie de Créteil surprend le professeur par son vocabulaire qui témoigne de préoccupations administratives et statistiques assez étrangères à la situation concrète du professeur dans sa classe; par exemple: structure, projet général, recentrage, culture d'évaluation, taux d'orientation, allongement de la scolarité, harmonisation des politiques et des procédures. Il est à craindre que cette différence de point de vue fasse peser une lourde ambiguïté sur des notions de référence qui ne sont pas définies: "sortie sans solution", "dégradation des taux d'orientation", "accueil éducatif", "réussite scolaire", "solutions qui marchent", "besoins professionnels liés à la mise en œuvre du projet académique"; désigne-t-on des préoccupations statistiques de l'administration ou la situation pédagogique concrète quotidienne des professeurs et de leurs élèves ?

Cette présentation du projet de l'Académie de Créteil est fort inquiétante car cela donne à penser que la situation du professeur de notre académie dans sa tâche quotidienne d'enseigner n'est pas perçue par les auteurs du projet.

Le Projet lui-même ne nous paraît pas clairement indiqué, même comme "cheminements scolaires... d'une cohorte d'élèves entrés en classe de 6ème" et pourtant le document présente la démarche comme "nécessaire" et sa mise en œuvre comme "immédiate".

Dans ce texte le professeur, dont il n'est jamais nommé, question, apparaît donc comme une sorte d'agent d'exécution d'un projet qui s'inscrit "dans un travail d'harmonisation des politiques et des procédures". On peut se demander avec inquiétude si le projet de l'académie de Créteil nous perçoit encore comme des professeurs (terme inexistant dans ce document) ou comme "outil d'une politique": en effet le projet assigne au professeur trois tâches à accomplir qui ne sont plus vraiment

les siennes:

"1- Mettre l'accent sur les liens observables entre la situation des élèves et les moyens mis en œuvre, les actions entreprises et les résultats obtenus.

"2- Renforcer la circulation et le partage de l'information sur le parcours et le devenir scolaire des élèves.

"3- Intégrer la dimension de l'insertion dans les objectifs généraux des établissements (lesquels auraient à prendre en charge "les perspectives d'intégration sociale et d'insertion professionnelle" des élèves."

Programme titanesque! On voit mal comment un professeur peut s'engager dans les trois directions ainsi indiquées et continuer à préparer des cours et à corriger des copies, "pratiques pédagogiques" essentielles dont le projet paraît totalement ignorer l'existence, tout en reconnaissant que "ce sont les pratiques pédagogiques qui produisent pour l'essentiel la réussite des élèves. On peut bien croire qu'avec ces nouvelles charges, "les acteurs soient en état de veille permanente"! Un tel projet est particulièrement chronophage.

En outre dans ce projet qui se présente

si préoccupé de réussite et d'insertion sociale, aucune mention n'est faite des parents, si ce n'est, peut-être, sous le terme générique "d'usagers de l'école". Peut-on penser sérieusement que la réussite d'une scolarisation et d'une insertion sociale puisse se passer de s'intéresser à la famille qui est la première concernée par cette réussite? Peut-on à ce point nier l'existence des familles traitées ainsi par prétérition?

Ce document rectoral reflète un considérable malentendu entre l'exercice concret de notre profession et un point de vue statistique et administratif qui vise à réaliser un projet politique. Cela apparaît dans la présentation statistique des "niveaux" et l'ambiguïté actuelle de ce terme. Rappelons que les niveaux scolaires sont périodiquement déterminés par les contenus des programmes de chaque discipline publiés par le B.O.E.N.. Dès lors comment faut-il interpréter l'assertion suivant laquelle "pour l'académie le propos est plus particulièrement de passer d'un pilotage par les structures (définies par le B.O.E.N., précisons-le) à un pilotage par les objectifs et les évaluations des résultats"? Cela veut-il dire que l'académie de Créteil sera affranchie des règles nationales et qu'elle déterminera elle-même les objectifs de chaque niveau et que ceux-ci n'auront peu ou pas grand

BARRES DÉPARTEMENTALES Mutations 95

DISCIPLINES	Seine & Marne			Seine St Denis			Val de Marne			TA
	LYC	CLG	TR	LYC	CLG	TR	LYC	CLG	TR	
Allemand	68	41	78	148	51	91	352	98	284	61
Anglais	41	41	86	51	41	41	130	65	158	41
Arts Plastiques	-	81	-	-	41	61	-	131	-	41
Documentation	99	82	-	143	116	-	151	138	-	41
Eco-Gestion A	148	-	-	155	-	-	140	-	-	41
Eco-Gestion B	181	-	-	121	-	-	210	-	-	41
Eco-Gestion C	108	-	-	98	-	-	161	-	-	41
EPS Femmes	108	41	61	41	41	61	88	41	-	41
EPS Hommes	41	41	246	228	41	-	41	41	61	730
Espagnol	41	41	41	71	41	61	121	109	101	41
Histoire-Géographie	61	51	95	61	51	61	126	111	71	41
Lettres Classiques	61	41	41	165	68	-	236	79	185	105
Lettres Modernes	108	61	88	112	68	172	192	162	131	41
Mathématiques	61	41	41	78	41	68	88	61	-	41
Musique	-	41	-	-	41	41	-	51	-	41
Philosophie	141	-	-	180	-	-	-	-	-	111
Physique	61	51	78	61	41	51	78	82	68	41
Physique Appliquée	51	-	-	41	-	-	71	-	-	41
Sciences Naturelles	68	41	61	61	41	41	101	98	-	41
SES	77	-	-	121	-	-	146	-	-	41
Technologie	-	41	-	-	41	-	-	41	-	-

Snalc Créteil

Merci de joindre
2 timbres sans les coller

Fiche Syndicale MUTATIONS

Fiche à renvoyer au SNALC-Créteil
19 chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly

Nom:
Née:
Prénom:
Né(e) le: Tél:
Adresse personnelle:

.....
Situation de famille:
Nombre d'enfants:
Profession du conjoint:
Son lieu de travail:

Discipline:
☐ Agrégé ☐ Certifié ☐ AE ☐ PLP2
☐ STAG.IUFM ☐ STAG.18H ☐ TA ☐ TR ☐ FIXE
Affectation Ministérielle en 19..... Classe
Echelon: Depuis le
Etablissement d'affectation:

Ancienneté comme MA ou autre observation:

Bulletin d'Adhésion en page 8

Avec Possibilité de Paiements Fractionnés sur 3 Mois:
Pour vous défendre et vous informer, nous avons
besoin du soutien de votre cotisation

N°	LISTE DE VOS VŒUX	CODE
1		
2		
3		
4		
5		
6		

<u>Vœux</u> <u>Etablissements:</u> ☐ Lycées ☐ Collèges ☐ Tout Type ☐ LEP	<u>Demande de Mutation en:</u> ☐ <u>Convenance Personnelle</u> ☐ <u>Convenance Géographique</u> depuis 19.... ☐ <u>Poste Double</u> / Discipline du Conjoint: ☐ <u>Rapprochement de conjoint</u> / Nb d'années de séparation ☐ <u>Rapprochement de Résidence</u> ☐ <u>Autorité Parentale Unique</u>
---	--

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au Snalc les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA ou CAPEN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi, et sauf demande contraire de votre part.

Date et Signature:

Suite de la page 4

chose à voir avec ce qui se fait dans les autres académies, les évaluations des résultats lui étant également propres? Les familles seront-elles informées de cette pratique, et obligées d'accepter à cause des contraintes de la carte scolaire, ce qui peut bien apparaître comme une marginalisation de l'académie de Créteil. Dans ces conditions, inciter à "anticiper les évolutions" "sans attendre des directives opérationnelles de portée générale", nous paraît une initiative extrêmement grave.

En résumé le projet présenté par l'académie de Créteil suscite normalement l'inquiétude

1- par sa méconnaissance du travail concret de l'enseignement

2- par sa volonté de faire des professeurs les "outils d'une politique" qui n'est d'ailleurs pas clairement précisée

3- par une incitation à anticiper des directives de "portée générale" qui pourrait être perçue comme une invitation à ne pas tenir compte des directives ministérielles

4- par la marginalisation de l'académie de Créteil si un tel projet était adopté, marginalisation d'autant plus difficile à accepter que les familles sont soumises aux contraintes de la carte scolaire.

Marguerite FOURNIER

Mutations

1ères Affectations



**Permanence
téléphonique au
45.23.05.14**

**N'oubliez pas de nous retourner
votre fiche syndicale en page 5**

Le choix de la Demande

Convenance Personnelle: si vous êtes célibataire, ou si votre conjoint ne travaille pas.

Convenance Géographique, si vous êtes dans les conditions précédentes et si vous souhaitez accumuler des points pour obtenir dans l'avenir une mutation dans un département très demandé.

Rapprochement de Conjoint, si votre conjoint est fixé professionnellement ou si il est inscrit à l'ANPE après activité professionnelle.

Poste Double, si votre conjoint est dans l'Education Nationale.

Autorité Parentale Unique, si vous élevez seul(e) un ou plusieurs enfants.

**Les Demandes doivent
être formulées par MINITEL:**

3614 puis CRETEL*MUT

le 15 décembre au plus tard

Vous devez saisir vous-même votre demande mais vous pouvez utiliser le MINITEL de votre établissement. Vous avez besoin pour vous identifier de votre "NUMEN" et vous devez choisir un mot de passe. Un formulaire de confirmation vous sera ensuite adressé par le Rectorat, il vous restera à le signer et à y joindre les justificatifs nécessaires.

Spécial Mutations

Barème 95-96

BAREME FIXE

GRADE Agrégé=40, Bi-Ad=30, Certifié=20, AE=10pts

ECHELON au 30/08/94 7pts par échelon/Minimum=21pts

CLASSE: Hors Classe=49pts / Classe Exceptionnelle=77pts

STABILITE ET ANCIENNETE DANS LE POSTE:

Stabilité dans le Poste 10pts/an + 25pts par tranche de 5 ans

Stabilité comme TA 10pts/an + 10pts à partir de 5 ans

Stabilité comme TR 20pts/an + 20pts à partir de 5 ans

Stabilité en ZEP 3ans=50pts/4ans=65pts/5 ans et plus=85pts

Stabilité Zone Sensible 4 ans : 300pts / 3 ans:200pts

Stagiaires en situation en 95-96: 10 points

Stagiaires non Titulaires reclassés au 1/9/95:

Ech 3=20pts Ech 4=30pts Ech 5=60pts Ech 6=100pts
+10pts/année d'ancienneté dans l'Echelon

AUTRES BONIFICATIONS

Agrégé titulaire pour Lycées de son département: 50pts

Stabilisation de TA sur son département d'Affectation: 50pts

Mesure de Carte Scolaire ou Cas Médical: 600 points

Stagiaire Lauréat Concours 95 Marié+35ans au 1/9/95: 30pts

Stagiaire IUFM Ancien Allocataire IUFM: 10pts

CONVENANCE GEOGRAPHIQUE

10pts/demande non satisfaite (consécutivement)

+ Forfait de 10pts à partir de la 6ème demande

RAPPROCHEMENT DE RESIDENCE: 20pts

+15pts/enfant (2 premiers)+25pts/enfant(les autres)

POSTE DOUBLE OU RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

Stagiaires IUFM et Réintégrations: 60pts

Titulaires: en fonction de l'éloignement actuel:

Deux Départements ou TA dans la Région Parisienne: 40pts

Deux Académies: limitrophes 60pts/non limitrophes 80pts

Même Département 25pts (Pour Poste Double uniquement)

Points pour Années de séparation, calcul au 1/9/95 :

25pts/an pour Académies Limitrophes ou 2 Départements

50pts/an pour Académies non Limitrophes

+ 25 points à partir de la 5ème année de séparation

+15pts/enfant (2 premiers)+25pts/enfant(les autres)

AUTORITE PARENTALE UNIQUE: 30pts

20 points pour vœux Commune ou Groupe de communes

50 points pour vœux Département, Académie, TA, TR

+15pts/enfant (2 premiers)+25pts/enfant(les autres)

CAPA des Certifiés

Notation Administrative et Hors-Classe

La Commission Paritaire Académique pour la révision des notes administratives des certifiés ne s'était réunie que trois demi-journées en juin, alors qu'il aurait fallu au moins le double de temps pour examiner toutes les requêtes déposées par les collègues. Moins de la moitié des demandes avaient été examinées. Les retards se sont donc accumulés et la commission a dû se réunir à nouveau les 25 octobre et 14 novembre.

Ce n'est pas encore terminé, de nombreuses requêtes sont encore en attente notamment dans les disciplines scientifiques. Une nouvelle séance est prévue le mardi 19 décembre. Ce n'est donc qu'en décembre que les révisions de notation de 94-95 seront examinées en totalité. Une telle situation n'est pas acceptable.

Il serait souhaitable de prévoir au mois de juin un nombre suffisant de séances et d'éviter en commission des réactions de blocage qui allongent les débats, empêchent d'établir des règles claires et aboutissent à des décisions souvent contradictoires et parfois même parfaitement injustifiées. Ce ne sont pas des réactions d'humeur ou des décisions unilatérales de l'administration qui doivent décider de la valeur des requêtes. La parité entre les représentants des personnels et l'administration implique qu'il doit y avoir débat et dialogue même si les arguments sont souvent en opposition. Il importe donc que l'Administration réponde aux questions et justifie ses décisions. Nous sommes au SNALC très attachés à ce dialogue sans lequel les conflits ne peuvent que se durcir et aboutir à des grèves et des manifestations de rue. Nous espérons être entendus avant qu'il ne soit trop tard. Trop nombreux sont les dossiers sur lesquels aucun dialogue n'est possible.

C'est particulièrement le cas du lycée Van Dongen de Lagny où l'Administration a bloqué la notation des collègues, sanction que l'ensemble des syndicats a jugée inacceptable et sur laquelle il est impossible de rouvrir un débat. Le SNALC a une nouvelle fois demandé à l'Administration de revenir sur sa décision. A quoi bon pousser les collègues à un procès alors qu'une décision raisonnable pourrait débloquer la situation ?

Nous regrettons de constater qu'en même temps que le gouvernement décide sans négociation de geler nos traitements, de remettre en cause nos retraites, de réduire le nombre de nos promotions à la Hors-Classe et de nous imposer

un nombre incroyable d'augmentations d'impôts et de cotisations, le Rectorat adopte une attitude analogue en refusant de négocier sur des problèmes aussi importants que la notation des collègues du Lycée Van Dongen, les affectations de 190 TA hors discipline et de 147 en LP, etc...

Faudra-t-il attendre que les professeurs certifiés descendent dans la rue et que les établissements de l'Académie soient paralysés pour que l'on comprenne au Rectorat comme au Ministère que le dialogue est nécessaire et que l'on ne peut pas tout exiger des certifiés ?

Le SNALC regrette que l'administration refuse à présent d'admettre le principe du rattrapage des retards de notation par rapport aux grilles académiques. Certes, à force d'insistance, les organisations syndicales sont parvenues à faire augmenter quelques notes mais il nous semble absurde de vouloir contester ce principe et imposer un nouveau débat à chaque fois qu'un tel cas se présente. Nous estimons en effet qu'un collègue ayant "Très Bien" à ses trois pavés mérite automatiquement un rétablissement de sa note au moins à la moyenne de son échelon et même qu'un collègue ayant "Très Bien" à ses pavés pendant deux, voire trois années de suite mériterait d'obtenir la note maximale de son échelon.

Nous regrettons encore que l'Administration ne prenne pas assez en considération les difficultés des établissements sensibles, des ZEP voire même d'établissements non classés mais qui ont connu durant l'année scolaire 94-95 des situations tendues liées à des actes de violence. Il est pourtant évident, que plus les situations sont difficiles et plus les conflits sont nombreux. Nos collègues qui travaillent déjà dans des conditions inacceptables, pourraient au moins voir leurs dossiers examinés avec compréhension et indulgence.

Nous constatons d'ailleurs que quelques chefs d'établissement se servent de la notation administrative pour donner libre cours à des animosités personnelles. Bien des requêtes seraient évitées si le Rectorat les rappelait tout simplement à l'ordre. Ces cas demeurent heureusement assez peu nombreux.

Pour ce qui est des pavés, nous avons observé que les critères d'appréciation sont tellement subjectifs qu'il est difficile de les contester. Nous avons vu le cas

Hors-Classe Certifiés Promus 1995

DISCIPLINES	Nb	BARRES
Allemand	13	244
Anglais	31	244
Arts Plastiques	1	237,6
Biotechno STMS	2	240,9
Bureautique	2	241,23
Documentation	2	240,6
Economie-Gestion	4	245
Espagnol	5	234
Histoire Géographie	20	247
Italien	4	241
Lettres	51	245
Mathématiques	22	247
Musique	1	263
Philosophie	2	239,7
Physique	15	245,9
Sciences Naturelles	11	244,6
SES	1	254,6
STIGénie Mé,El,Civ	5	248
STI Autres	3	245,8
Technologie	3	235
Supérieur	16	249
Hors Barème	14	-
TOTAL	228	-

d'un collègue, énumérant une longue liste d'activités durant l'année scolaire, auquel son Chef d'établissement baissait le deuxième pavé de "Très Bien" à "Bien". Il a été impossible de faire changer le "pavé" en dépit de nos protestations. Des contestations sont même apparues pour le premier "pavé" alors que les critères peuvent dans ce cas être jugés objectivement. Quant aux appréciations littérales, les organisations syndicales ont veillé à faire rectifier les appréciations trop ambiguës ou trop discutables faisant mention par exemple d'opinions ou d'activités syndicales.

Pour ce qui est de la Hors-Classe, la CAPA s'est prononcé sur le deuxième contingent des promotions 95. Les listes et les classements établis en mai ont été respectés et 49 collègues de plus ont pu bénéficier de cette promotion au titre de l'année 94-95. L'ensemble des syndicats a toutefois protesté contre les nouvelles dispositions budgétaires qui réduisent de manière inquiétante le nombre des promotions pour 95-96. Les professeurs n'ont-ils droit à des promotions que les années d'élections ? C'est là une conception bien lamentable de la démocratie !

A. Moraine

Snalc Créteil

19, chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly
Tél et Fax: 60.27.94.89

Fiche d'Adhésion

au Syndicat National des Lycées et Collèges
Cotisation Nationale enregistrée par le Trésorier
Académique du Snalc-Créteil

Fiche à renvoyer au SNALC-Créteil
Boîte Postale 48, 77680 Roissy-en-Brie

☐ Adhésion ☐ Réadhésion

Nom:

Née:

Prénom:

Né(e) le:

Adresse personnelle:

.....

.....

Situation de famille:

Nombre d'enfants:

Téléphone:

Montant de la cotisation:F

Discipline:.....

☐ Agrégé ☐ Certifié ☐ AE ☐ PEGC ☐ MA

☐ Classe Normale ☐ Hors-Classe

Échelon: Depuis le:

Affectation Ministérielle: ☐ TA ☐ TR ☐ Stag. IUFM.

☐ Poste Fixe au:.....

.....

☐ Temps Complet ☐ Mi-Temps ☐ Temps Partiel:...../18

Affectation Rectorale (si TA ou DR ou Stagiaire IUFM):

.....

Académie en 94-95:.....

Paielements Fractionnés sur 3 Mois

Envoyez immédiatement vos trois chèques
du tiers de votre cotisation, datés tous les
trois du jour de l'envoi de votre adhésion.
Ils seront encaissés à un mois d'intervalle
à compter de la date de réception.

Se syndiquer, c'est être informé

Votre Cotisation comprend l'Abonnement au Courrier
du Snalc-Créteil, à la Quinzaine Universitaire

Tous les chèques doivent être libellés uniquement à l'ordre du Snalc

La cotisation au Snalc donne droit à une réduction d'impôt de 30% de la cotisation

COTISATIONS 1995-1996

ECHELONS:	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Agrégés	636F	736F	789F	824F	860F	885F	916F	953F	987F	1014F	1023F
Agrégés Hors Classe	950F	970F	987F	1014F	1023F	1023F	-	-	-	-	-
Certifiés et Prof EPS	583F	631F	665F	702F	741F	780F	802F	845F	874F	914F	950F
Certifiés Hors Classe	802F	863F	890F	918F	958F	987F	-	-	-	-	-
AE,Ch Ens EPS,PEGC	530F	550F	602F	631F	664F	699F	733F	774F	791F	818F	854F
PEGC Hors Classe	772F	790F	817F	852F	914F	950F	-	-	-	-	-
Bi Admissibles	614F	674F	711F	747F	783F	805F	838F	874F	914F	950F	959F
MA	330F	330F	587F	617F	646F	665F	701F	755F	-	-	-

Mi-Temps, Temps Partiel: 75% de la Cotisation. Cotisation IUFM PLC2: 485F; PLC1 Allocataire: 330F;
Non-Allocataire: 250F. Retraité: 485F. Couple: remise de 30% sur la cotisation la plus élevée.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de
fournir au Snalc les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous
communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des
CAPA ou CAPN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'ac-
cès et de rectification prévus par la loi, et sauf demande contraire de votre part.

Date et Signature: